

## THÈME LECTURE : cahier des charges

L'ambition du thème lecture est de réunir des partenaires éducatifs autour d'un même projet "lecture-écriture" : **enseignants, animateurs périscolaires (NAP) ou socioculturels (ACCOORD), atsems, bibliothécaires (BM ou bibliothèques associatives), bénévoles ou professionnels d'associations, parents...**

Définir un tel projet, c'est **lancer une dynamique collective permettant d'aboutir à une production** : écriture mais aussi lecture ou relecture de textes en fonction du thème.

### BUDGET ET ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

La sélection des projets se fait dans le cadre budgétaire global et maîtrisé prévu par la municipalité. La répartition du montant global du projet par le nombre d'enfants concernés ne devra pas dépasser **12 € par enfant**

Une attention particulière est apportée par la commission à la présentation budgétaire et la participation financière de l'école par ses propres crédits pédagogiques, en particulier concernant les fournitures (papier, matériel arts plastiques...).

L'achat de matériel audio-visuel ou informatique ne pourra être pris en compte par le thème lecture.

Pour être retenus, les projets doivent s'inscrire dans un des cadres du thème : « J'explore », « tu t'exprimes » ou « nous grandissons ».

Par ailleurs, la nature du partenariat mis en œuvre et l'intérêt de la démarche seront pris en compte.

Enfin, les projets doivent concerner **plusieurs classes d'une même école** (deux au minimum).

La décision de la commission « arts du langage » (Ville de Nantes et Direction Académique) sera communiquée à la **fin du premier trimestre**. La subvention sera ensuite versée sur le compte des coopératives d'écoles au premier trimestre de l'année 2015.

Le formulaire de candidature est disponible en version numérique sur le site des écoles :

<http://www.ecoles-nantes.fr/> à la rubrique « Actions éducatives \ lecture et écriture ».

Il doit être envoyé à l'adresse : [centre-ressources-ville@mairie-nantes.fr](mailto:centre-ressources-ville@mairie-nantes.fr)

**DATE LIMITE D'ENVOI : 30 octobre 2015**

Pour tous renseignements ou conseils pouvant faciliter l'élaboration de votre projet :

**CRV – 02.40.29.29.46.**